



Assemblée générale

Distr. limitée
14 octobre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Deuxième Commission

Point 17 b) de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique : système financier international et développement

Argentine* : projet de résolution

Spéculation excessive sur les marchés financiers internationaux et volatilité extrême des cours sur les marchés des produits alimentaires et les marchés connexes

L'Assemblée générale,

Rappelant la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui dispose que toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être, y compris l'alimentation, la Déclaration universelle pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition¹ et la Déclaration du Millénaire², en particulier l'objectif 1 du Millénaire pour le développement, qui est d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim d'ici à 2015,

Ayant à l'esprit la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale et le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation³, ainsi que la Déclaration du Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après, adoptée à Rome le 13 juin 2002⁴,

Rappelant sa résolution 56/210 B du 9 juillet 2002, dans laquelle elle a souscrit au Consensus de Monterrey⁵ de la Conférence internationale sur le financement du

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ *Rapport de la Conférence mondiale de l'alimentation, Rome, 5-16 novembre 1974* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.II.A.3), chap. I.

² Voir résolution 55/2.

³ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport du Sommet mondial de l'alimentation, 13-17 novembre 1996* (WFS 96/REP), partie 1, appendice.

⁴ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Rapport du Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après, 10-13 juin 2002*, partie 1, appendice; voir également A/57/499, annexe.



développement, et rappelant également le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)⁶,

Rappelant en outre la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey⁷,

Rappelant le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement⁸,

Prenant note avec appréciation des activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, notamment le Comité sur la sécurité alimentaire mondiale, et par la CNUCED, en particulier ses activités récentes sur la financiarisation des marchés des produits de base,

Considérant qu'il faut appuyer une réponse d'ensemble et coordonnée afin de s'attaquer aux causes multiples et complexes de la crise alimentaire mondiale, y compris l'instabilité excessive des cours des produits alimentaires,

Soulignant que la crise financière et économique a montré qu'il était nécessaire que l'intervention des gouvernements soit plus effective de façon à assurer un équilibre approprié entre le marché et l'intérêt public, et considérant qu'il faut mieux réglementer les marchés financiers,

Fortement préoccupée par la récente instabilité extrême des prix des produits de base et les effondrements qui en découlent et par le fait que nombre de pays en développement et pays en transition qui dépendent de produits de base continuent d'être fort vulnérables aux fluctuations excessives des cours, et considérant qu'il faut améliorer la régulation, le fonctionnement et la transparence des marchés financiers et des marchés de produits de base afin de remédier à l'instabilité excessive des cours de ces derniers,

Déclarant de nouveau que le système financier international doit promouvoir une croissance économique soutenue, profitant à tous et équitable, un développement durable et l'élimination de la faim et de la pauvreté dans les pays en développement, tout en permettant de mobiliser de façon cohérente toutes les sources de financement du développement,

Consciente de l'importance d'un climat international et national porteur en faveur du secteur agricole dans les pays en développement et pour rééquilibrer la donne dans l'agriculture, conformément au mandat découlant du Programme de travail de Doha en faveur du développement, de l'Organisation mondiale du commerce⁹,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017), dans lequel le Secrétaire général déclare que la flambée des prix des produits alimentaires et l'insécurité alimentaire mondiale font craindre une nouvelle fois une

⁵ Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

⁶ Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

⁷ Résolution 63/239, annexe.

⁸ Résolution 63/303, annexe.

⁹ Voir A/C.2/56/7, annexe.

aggravation de la pauvreté et de la faim, notant que comme les pauvres dépensent une large part de leur revenu pour des produits alimentaires, même des hausses de courte durée peuvent se répercuter sensiblement sur leur niveau de vie et que, par conséquent, la pauvreté tend à s'accroître quand les prix des produits alimentaires augmentent¹⁰,

Prenant acte également du rapport du Secrétaire général intitulé « Développement agricole et sécurité alimentaire : progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire », dans lequel le Secrétaire général déclare que depuis 2004 environ, les marchés des produits de base sont considérablement financiarisés, comme en témoigne la montée du volume des investissements financiers effectués sur les marchés des dérivés liés au cours des produits de base et que ce phénomène est préoccupant car les activités des investisseurs financiers tendent à éloigner les prix des niveaux correspondant à la réalité du marché et ont des répercussions tant sur les producteurs que sur les consommateurs¹¹,

1. *Accueille avec satisfaction* l'initiative de M. Leonel Fernández Reyna, Président de la République dominicaine, visant à forger un consensus international pour réduire la volatilité excessive des cours et la spéculation sur les marchés des produits de base;

2. *Souligne* qu'il est nécessaire de décourager la spéculation financière sur les produits alimentaires, qui fausse le marché, notamment au moyen de systèmes efficaces de régulation des marchés d'instruments financiers dérivés des produits de base et de mécanismes améliorés de transparence et de contrôle;

3. *Prie* le Président de l'Assemblée générale, à la soixante-sixième session, de créer un groupe de travail spécial à composition non limitée chargé de promouvoir un échange de vues et de présenter des recommandations d'ici à la fin de la soixante-sixième session visant à réduire la volatilité excessive des cours et la spéculation sur les marchés des produits de base alimentaires, y compris les instruments dérivés tels que les contrats à terme et les opérations de gré à gré, en prenant en considération les activités pertinentes menées aux niveaux national, régional et international, y compris les tâches entreprises par les institutions spécialisées des Nations Unies;

4. *Demande* à la CNUCED, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, au Programme des Nations Unies pour le développement et aux commissions économiques régionales, en collaboration avec les organisations internationales concernées, de continuer leurs recherches et analyses sur cette question et de présenter un rapport commun, comprenant une compilation des recherches existantes, accompagnée de recommandations au groupe de travail, dans les trois mois suivant l'adoption de la présente résolution;

5. *Reconnaît* qu'il importe, ce faisant, de prendre en considération les besoins des pays en développement;

6. *Souligne* qu'en s'attachant à réduire la volatilité des cours et la spéculation des marchés des produits de base alimentaires, il convient d'accorder une attention spéciale au fait que les pays en développement importateurs nets doivent assurer leur sécurité alimentaire;

7. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-septième session un rapport sur l'application de la présente résolution;

¹⁰ A/66/221, par. 18.

¹¹ A/66/277, par. 10.

8. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-septième session, au titre de la question intitulée « Questions de politique macroéconomique » la question subsidiaire intitulée « Spéculation excessive sur les marchés financiers internationaux et volatilité extrême des cours sur les marchés des produits alimentaires et les marchés connexes ».
